

## **Critères de sélection – Appel à projets Fonds Robinet-Guillaume**

### **Conditions de recevabilité**

Pour être recevable, un dossier doit :

- Être complet et soumis dans les délais.
- Être présenté par un responsable de plus de 18 ans.
- Émaner d'une organisation établie et active en Région Wallonne.
- Être porté par une association sans but lucratif (ASBL).

### **Critères d'évaluation**

La sélection des projets se fait sur la base des critères suivants :

#### **1. Public cible**

- Les projets doivent viser des jeunes de 16 à 25 ans vivant en service d'hébergement ou l'ayant quitté récemment.

#### **2. Accompagnement vers formation ou emploi**

- Faciliter l'accès à la formation, à l'éducation ou à l'emploi.
- Proposer un soutien concret et adapté aux besoins des jeunes.

#### **3. Logement et stabilité résidentielle**

- Favoriser l'accès à un logement sûr et stable.
- Proposer des solutions innovantes d'hébergement.
- Le logement est considéré comme un élément clé pour soutenir l'autonomie et le bien-être des jeunes.

#### **4. Empowerment et développement de compétences**

- Contribuer au développement de l'autonomie et de la résilience.
- Développer les compétences transversales et la création de réseaux sociaux ou professionnels.

#### **5. Partenariats**

- Les collaborations avec des associations, organismes publics ou centres d'orientation professionnelle sont fortement recommandées pour renforcer et pérenniser le projet, mais ne sont pas obligatoires.

## **6. Évaluation et impact**

- Prévoir des moyens pour suivre les résultats du projet.
- Mesurer l'impact sur le public cible.
- Permettre un retour d'expérience constructif et garantir l'efficacité des actions.